Libreville, le 12 Décembre 2017

A

Monsieur le Président
du Groupe NONVITCHA
BENIN (COTONOU)

Monsieur le Président,

En complément à notre commentaire de l'année passée, aucune amélioration.

Au contraire, les choses évoluent toujours en mal

- La pêche ici se gère au bureau
- Il faut qu'ils sauvegardent la ressource
- Il faut qu'ils diminuent l'effort de pêche
- S'ils font beaucoup de sorties, ils vont finir le poisson comme chez eaux en Afrique de l'Ouest

Comment pouvez-vous, Monsieur le Président transmettre le message des pêcheurs POPO sans voix du Bénin, du Gabon, du Congo et du Cameroun au nouveau Pouvoir afin qu'il puisse quelque chose pouvant faire retourner les fils de Grand-Popo avec dignité dans leurs eaux même sans poissons.

A l'heure où nous mettons ces lignes sous pli vous devez savoir Monsieur le Président qu'il y a 07 (sept) pêcheurs dont 5 béninois et 2 ghanéens pêcheurs de Pointe-Noire pris dans les eaux gabonaises soit disant qu'ils sont entrain de pêcher dans le Parc.

Ils sont conduits à Mayumba, le matériel confisqué, eux-mêmes conduits dans la capitale provinciale de la localité (TCHIBANGA) jugés et mis en prison pour avoir pêché dans les eaux gabonaises.

Le Consul Général à l'Ambassade a été saisi du dossier par nos frères de Mayumba, mais celui-ci reste impuissant devant la situation.

(1)

Monsieur le Président, vous qui êtes fils du Pêcheur et connaissez les rouages de la pêche : face à cette situation ne voyez-vous pas que c'est humiliant et que la pêche artisanale doit être pratiquée comme ce que nos pères faisaient du Sénégal au Cameroun sur la côte Ouest ?

Il y a au moins 20 (vingt) pirogues qui vont sur l'océan à Mayumba car les expatriés ne doivent pas pêcher dans les rivières. Il n'y a pas une pirogue de gabonais qui monte à l'océan.

Quel est le problème qui se pose ?

L'Administration de pêche de Mayumba oblige les béninois à vendre toute leur cargaison à la population pendant que les pêcheurs gabonais pêchant en rivière peuvent vendre leur poisson plus cher vers Libreville.

S'il y a au moins 10 pirogues de capacité 1 tonne chacune qui vont garer au marché pour vendre comme le souhaite les autorités municipales et l'Administration de pêche, c'est grand peut-être qu'une seule pirogue va être vidée car ils viennent pour acheter (1kg – 2kg – 5kg – 50kg – 7kg) bref la pirogue a du mal à vider le produit. Et les 09 (neuf) autres pirogues, que feront-elles de leurs produits pendant que la population n'arrive pas à consommer le poisson d'une pirogue ?

Maintenant ils reviennent vendre le contenu des 9 (neuf) autres pirogues à leurs femmes qui à leur tour doivent renvoyer sur Libreville.

Pas question d'envoyer 1kg sur Libreville celles qui l'ont fait sont sommées de payer des amendes de 500 à 600.000 F CFA au quotidien. Vous irez en prison si vous ne payez pas. Elles étaient (02) deux femmes chacune à payer 500.000 F CFA pour avoir vendu 5 à 10kg de poisson au client de Libreville.

Ce que nous vous faisons lire est des faits palpables. Vous pouvez Monsieur le Président joindre un (01) des responsables des pêcheurs de Mayumba au 00241 06.12.29.78 pour de plus amples explications. Nous sommes fatigués nous les Popo pêcheurs du Gabon. L'humiliation est notre quotidien.

A Libreville ces derniers jours, nous sommes sommés de payer 200.000 FC FA (deux cent mille francs CFA) de forfait pour n'avoir pas livré de statistiques fiables des prises halieutiques.

Forfait auquel s'ajoutera l'Autorisation de pêche de 200.000 F CFA (deux cent mille francs CFA) par pirogue et 10.000 F CFA (dix mille francs CFA) de carte de pêcheur par pêcheur. C'est-à-dire que pour pêcher à compter du 1er Janvier 2018, il faut débourser au moins 500.000 F CFA (cinq cent mille francs CFA) par pirogue.

A ce jour, il a été donné la chance de régularisation du séjour. Ceux qui ont les 642.000 F CFA ont fait leur carte. Mais ceux qui n'en n'ont pas ne peuvent plus aller en mer car ils seront pris et renvoyés dans des conditions inhumaines comme préalablement notifié dans notre premier commentaire.

Nous avons vieillis, nous ne pouvons pas renouveler notre personnel car situation d'Autorisation d'Entrée au Gabon dramatique oblige.

N'oubliez pas Monsieur le Président que les problèmes de Libreville sont identiques à ceux de Port-Gentil.

Nous voulons par ces mots vous proposer comme Porte-parole des sans voix auprès des Autorités du nouveau Gouvernement afin qu'elles puissent faire quelque chose en direction du pêcheur Popo humilié. Sachez que par votre statut de Président vous l'y êtes (notre Porte-parole).

Nous réclamons haut et fort notre espace de Port de pêche afin que nous ne continuions à nous trainer aux portes des autres comme nos frères non pêcheurs aux portes de la Méditerranée via la Lybie.

Merci de nous avoir lu et compris pour la livraison du message des pêcheurs Popos sans voix aux Autorités du nouveau Gouvernement

Coalition des Pêcheurs Popo du Gabon

HOUNGBOSSA A. Cliff
00241 05-73-95-43

KOUASSI DOSSA Rigobert
00241 05-32-96-65

Les Responsables

P/ TOLETON H. ERIC 00241 05-48-94-44